

Les Infos des Fonctions Centrales

RÉORGANISATION DE LA DRH

ET DETROIS!

L'UDPA dénonce des réorganisations incessantes et contradictoires avec une réduction des effectifs de la DRH.

En 2017 et 2018, la Direction a présenté des réorganisations successives des Ressources Humaines. A ces dates. les cibles d'organisation présentées devaient permettre, de favoriser la proximité, la qualité de service rendue aux différents métiers clients et la professionnalisation des salariés de la RH avec à la clé bien sûr. l'épanouissement des salariés de la DRH!

Malgré les doutes et inquiétudes formulés à l'époque par l'UDPA, la Direction avait affiché sa conviction dans son dispositif.

La valeur d'une idée n'ayant rien à voir avec la conviction de celui qui l'exprime, l'échec s'est révélé patent et la Direction présente une nouvelle mouture d'organisation qui cette fois, « promis-juré », est la bonne! La nouvelle structure est le regroupement des rôles « Partenaires Métier RH » et

« Conseillers Service RH » au sein d'une même équipe. L'objectif vise à redonner une vision globale cohérente à une équipe RH qui doit assurer un accompagnement aux salariés et managers de chaque ligne métier de l'Entreprise.

Retour à la case départ!

l'UDPA aurait pu être satisfaite que la Direction retrouve la raison en apprenant de ses erreurs. Malheureusement, cela se fait avec une perte d'effectifs. Le nombre de conseillers RH a diminué, avec pour conséquence, un accroissement du nombre de salariés à accompagner pour chaque conseiller.

Dans le cadre de la gestion des mobilités, les conseillers RH ne pourront faire de miracle et l'Entreprise se déchargera encore davantage de sa responsabilité de gestion des parcours professionnels.

Vous appréciez nos informations!

N'oubliez pas de nous aider à encore mieux vous défendre. Glissez votre chèque syndical dans la boite UDPA de votre



L'équipe

ervice.udpa@axa.fr

vous souhaite de Joyeus



tps://www.udpa-axa.org/axafrance



https://www.linkedin.com/in/udpa-

A vos côtés, chaque jour

Les Infos AXA France

Décembre 2019

NEGOS

A propos

100 % Santé

Nous avons préservé la couverture santé des salariés du groupe AXA. Au final, nos cotisations ne seront majorées que de 0,80€ par mois en moyenne par salarié AXA en France.

L'essentiel des impacts tarifaires de la réforme 100% santé est absorbé par le BCAC. Avec un rapport Sinistre à Prime de 101% et les réserves significatives grâce à la mutualisation santé/prévoyance, notre contrat santé est loin d'être en danger.

Notre contrat santé n'est pas là pour générer des profits.

Est-ce bien le moment d'augmenter les tarifs alors que nous subissons la dégradation de la qualité de service suite au changement de prestataire. C'est pourquoi nous avons demandé un report de deux années le temps d'analyser réellement les effets de la réforme et les dérives éventuelles de nos consommations.



Nathalie Pacitti-Diaz Souscripteur Assurances Collectives Elue au CSE ASC



L'UDPA a obtenu le maintien de la formule non cadre avec 1 ou 2 jours de télétravail par semaine et de la formule cadres avec 4 à 8 jours par mois.

La Direction durcit les règles d'utilisation au prétexte d'un meilleur fonctionnement collectif:

- 3 jours impératifs par semaine sur site.
- Plus de report des jours de télétravail non pris.
- Interdiction d'accoler deux jours de télétravail
- Impossibilité d'encadrer week-end, congés JRA JRTT par deux jours de télétravail.
- Planification mensuelle par les managers après concertation avec chaque membre de l'équipe.
- Remise en cause des dérogations antérieures.

ce cumul de règles doit être revu

Il va générer des tensions dans les équipes et compliquer la tâche des managers, discriminer les salariés à temps partiel et créer une incertitude pour les télétravailleurs chaque mois.

L'équipement se limité à PC portable + casque audio

- Dotation d'1 Ecran 22 pouces soumis à l'accord de chaque Direction si l'activité le justifie.
- Remboursement de l'abonnement internet = 0

L'UDPA a dénoncé ces économies de bouts de chandelle et les risques pour la santé des salariés. Le compte n'y est pas et nous avons obtenu une séance complémentaire début janvier et la prolongation de l'accord actuel au 31 mars 2020).



INFOS AXA PART IARD ENTREPRISES



Créé en 1973 le site de Châteauroux, a compté jusqu'à 360 salariés et pesé un poids économique important sur le bassin d'emploi sinistré de l'Indre. Depuis, chaque année les effectifs déclinent faute de remplacement des départs. Y travaillent encore aujourd'hui 8 salariés APIE reconnus pour leurs compétences en règlement auto corporel.

Suite à la mobilité du responsable de ce service vers le site de Lyon, la direction a choisi de rattacher l'équipe de Châteauroux au manager de l'équipe corporel de Val De Fontenay, tout en permettant aux salariés de l'équipe de continuer à travailler sur leur site.

La direction a bien noté notre demande de vigilance pour que les salariés de Châteauroux et le manager des équipes Châteauroux et VDF ne soient pas oubliés des augmentations et des évolutions professionnelles.

L'UDPA dénonce le non remplacement des départs qui détruit les emplois. L'UDPA se bat pour limiter les impacts sociaux des optimisations d'activité qui menacent Châteauroux, Dijon, Nancy, Nîmes et Tours.

L'UDPA a obtenu :

- Une seule réunion de service par mois sur deux jours consécutifs à VDF par dérogation à l'accord GPEC qui en prévoyait une tous les 15 jours.
- La confirmation de la prise en charge intégrale des frais inhérents aux déplacements (transport, hébergement restauration du soir)
- La prise en en compte des journées de travail à VDF au titre de mission, pour autant que les journées ne dépassent pas les 7h17 et les minutes de crédit horaire supplémentaires prévues par l'accord pour prendre en compte les temps de transports allongés du déplacement mensuel.
- Une formation à l'outil Traveldoo et la mise en place d'avances de frais.

CA BOUGE AUX DIR COMMERCIALES OUEST ET SUD EST

L'UDPA a veillé à l'absence d'impacts négatifs tant sur les rémunérations que sur l'étendue et l'accessibilité des circonscriptions :

- Rééquilibrage des circonscriptions et du nombre d'agents par Inspecteur permettant d'améliorer la proximité avec les agents et d'intégrer de nouveaux inspecteurs.
- 8 nominations et 5 évolutions d'inspecteurs commerciaux
- Application de la garantie salariale sur la base des 12 derniers mois prévue par l'art 56ter de la CCNI)

Vous souhaitez recevoir les dossiers détaillés présentés au CSE APIE, contactez nous sur Service. UDPA@axa.fr



INFOS AXA SOLUTIONS COLLECTIVES

RDV BUSINESS RÉUSSI, **RDV** SOCIAL MANQUÉ

Axa Solutions Collectives réadapte en permanence son modèle économique pour être première au RDV business, mais que dire du RDV social ?

Plusieurs signaux inquiétants démontrent que les effectifs ne sont pas en adéquation avec les charges de travail, et, à ce jour, les salariés compensent au prix fort!

L'UDPA dit STOP!

Les managers, grâce à AXELERATE, deviennent « THE coach », sans moyen mais plein d'astuces pour identifier toujours la solution « qui va bien » ! Sans appui ni levier, messieurs et mesdames managers vous êtes le couteau suisse !

Dans un contexte de projets informatiques livrés «jamais sans bugs», une sous-traitance dans l'incapacité d'absorber les stocks, une opacité du qui fait quoi, une campagne de souscription et de renouvellement à risques avec le réglementaire : quel temps reste-t-il pour le client !

La Direction a affiché clairement la décroissance programmée de certains métiers : c'est franc!

Mais n'aurait-elle pas omis le plan d'action pour permettre à chacun de pouvoir rester employable dans cette entreprise qu'il a contribué à faire grandir et enrichir! C'est pourtant de la responsabilité de l'employeur!

Nous avons vécu un merveilleux moment lors du tchat de la direction : la direction des collectives est satisfaite, curieusement, les salariés, eux, ont eu la confirmation qu'ils vivaient sur une toute autre planète! L'UDPA sollicite un dialogue social au profit de tous. L'UDPA demande :

- Un bilan sur les projets et les réorganisations,
- Des indicateurs qui permettent en toute transparence de valider que les charges de travail sont bien en adéquation avec les effectifs,
- **Un point** sur le suivi des soustraitants.

L'UDPA sera extrêmement attentive en 2020 au plan de développement des compétences proposés à chacun, jeune et moins jeune, de poursuivre un parcours professionnel sécurisé.

Bon à Savoir

Ponts 2019 - 2020

- Mardi 24 décembre 2019
- Mardi 31 décembre 2019
- Vendredi 22 mai 2020
- Lundi 13 juillet 2020
- Jeudi 24 décembre 2020
- Jeudi 31 décembre 2020

Attention vous risquez de perdre vos JRTT et JRA s'ils ne sont pas posés avant :

- le 31/12/19 pour les JRTT 2019,
- le 31/03/20 pour les JRA 2019